

L'ANNAM NOUVEAU, Hanoï
bi-hebdomadaire
Création de Nguyễn van vinh,
à l'origine, en 1913, du premier quotidien en langue annamite,
le *Trung Bac Tan Van*

Un nouveau journal
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1931)

Un journal bi-hebdomadaire, *L'Annam nouveau*, vient d'être créé à Hanoï. Il est dirigé par M. Nguyễn-van-Vinh. Dans son article de présentation, nous lisons :

« Les Annamites vont publier un organe en langue française :

1° pour se faire mieux connaître du public français ; 2° pour dire ce qu'ils pensent et ce qui leur est permis de vouloir ; 3° pour défendre leurs intérêts ; 4° pour créer des liens d'amitié et de solidarité entre tous ceux qui parlent, écrivent le français ; 5° pour apporter leur concours loyal, mais digne à l'œuvre française, tout en travaillant à l'émancipation du peuple annamite ; 6° pour lutter contre tous les abus d'où qu'ils viennent ; 7° pour éclairer l'opinion française sur les réalités annamites que la politique et l'intérêt de quelques-uns ont toujours dénaturée.

CHEZ NOS CONFRÈRES
L'Annam Nouveau
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 juillet 1931)

Nous avons espéré qu'un remaniement financier de l'affaire d'impression et d'édition de notre confrère, M. Vinh, avec les difficultés que la crise actuelle oppose à de tels remaniements, l'empêchant d'aller à Paris voir l'Exposition, le maintiendrait à Hanoï sous le harnais et qu'ainsi, nous ne serions pas privé des excellents articles, si instructifs pour les Français et si utiles à ses compatriotes, qu'il publie dans L'ANNAM NOUVEAU.

Mais M. Nguyễn Van Vinh n'a pas eu de peine à trouver le concours financier d'un capitaliste local (non pas de M. Robin ès qualités, comme on le prétendait), et le revoilà tout fringant en selle, qui repart gaillardement à la conquête de l'opinion. Il parle toujours d'aller à l'Exposition mais souhaitons qu'il fasse comme le fusil de Maître Gervais, et ne parte jamais, car il fait, ici avec son ANNAM NOUVEAU une utile besogne en expliquant, les Annamites aux Français et les Français aux Annamites, œuvre que d'autres, bien entendu, avaient entreprise avant lui mais d'une façon fragmentaire et éparpillée, dans des livres, brochures, articles de revues ou de journaux, mais que M. Nguyễn Van Vinh a entreprise d'une façon continue et systématique, non toutefois selon un plan rigoureux, mais en encadrant son enseignement dans l'actualité.

CHEZ NOS CONFRÈRES

La crise et les agriculteurs de Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 janvier 1932)

De retour en Cochinchine, j'ai tenu, avant de reprendre l'accélééré pour le Tonkin, à prendre le train pour aller jusqu'à My-tho et, de là, prendre la voie économique de tout le monde, les autobus, pour parcourir quelques-unes des provinces de l'Ouest ; Bentre, Vinh-long, Càn-tho. Sur le pays, il n'y a rien à dire, c'est le même tapis vert partout, des plaines à perte de vue qui vous apparaissent magnifiques, même cette année qu'on dit mauvaise là-bas.

Pour connaître la Cochinchine, ce n'est donc pas le pays qu'il faut voir, car il a même aspect partout. Les gens seuls peuvent vous dire ce qu'ils souffrent et ce qu'ils ressentent de la crise. Le temps me manquait pour faire cette enquête qui eût été intéressante, ne serait-ce que pour pouvoir comparer leur situation avec la nôtre ici au Tonkin. *A priori*, on peut dire que la crise atteint plus particulièrement les riches propriétaires, habitués à la vie large des temps de prospérité où le riz se vendait bien et à prix d'or, et brusquement réduits à des resserrements inconnus jusqu'à présent. Etre obligé de courir après la piastre quand on a pu pendant si longtemps dépenser sans compter, quand les revenus en ya se chiffraient non pas par dix ou vingt mille, mais par des centaines de mille, cela est très pénible, mais cela vous ramène à des réalités dont la connaissance est toujours salutaire. Le jour où nos compatriotes du Sud sauront économiser et faire une utilisation plus rationnelle des richesses que leur procure la rizière, ce sera peut-être pour nos industries et notre commerce indigènes un appoint de capitaux important à puiser dans le pays même. Ce jour-là, il y aura réellement un capitalisme annamite, condition *SINE QUA NON* de la mise en valeur et de l'organisation économique du pays suivant les méthodes européennes.

NGUYEN-VAN-VINH

Annam Nouveau

CHEZ NOS CONFRÈRES

Danger d'envoyer les jeunes Annamites faire leurs études en France
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 février 1932)

Il est grand temps que nos compatriotes se fassent de plus justes idées relativement à ces études coûteuses qu'ils font faire à leurs fils si loin de la sollicitude paternelle, au risque de les perdre à jamais, en faisant de malheureux déclassés. A ceux qui se bercent de grands espoirs, je leur dirai qu'un jeune Annamite doit être très exceptionnellement doué pour tirer un parti heureux de l'éducation française dispensée dans les grandes écoles de France et ne pas subir les effets désastreux d'un long séjour dans ce milieu qui n'est pas le nôtre. À ceux qui croient faire un placement en consentant ce sacrifice énorme de 15.000 fr. par an au bas mot, pendant dix ans pour envoyer leur fils faire ses études à Paris je dirai que, sur mille jeunes gens qui gaspillent ainsi, chacun, de quoi entretenir une famille entière, on en trouvera difficilement un qui récupérera, pour lui seulement, ce qu'il aura coûté, cela en supposant que les maladies vénériennes et la tuberculose ne viennent pas faucher prématurément ce digne rejeton, que les excès ajoutés à de pénibles gavages en périodes d'exams auraient abîmé irrémédiablement, dès la fleur de ses vingt ans. .

NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

N.D.L.R.— M. Vinh parle d'or, et l'on ne peut qu'admirer le solide bon sens de tout cet article, seulement les lecteurs indigènes se laisseront-ils convaincre ?

Est-ce une confession, diront-ils, ou l'auteur se place-t-il dans cette exception de un millièmè ?

CHEZ NOS CONFRÈRES
Premier anniversaire de l'*Annam nouveau*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 février 1932)

Avec le numéro d'aujourd'hui, notre journal compte exactement un an d'âge. Un an ! Quel mince espace de temps sur le long chemin qu'il nous reste encore à parcourir. En tout cas, il marque déjà un pas, si faible soit-il, vers le but que nous nous sommes proposé.

NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

N.D.L.R. — Magnifique effort que M. Ng.-Van-Vinh a su réaliser en moins d'un an et dont son collaborateur Nhôi Sô, indique un peu plus loin les difficultés, que tous les journalistes apprécieront.

« Le rôle d'un journal annamite en langue française est d'ailleurs assez délicat. Le TRÙNG BÀC, par exemple, s'achète pour son feuilleton, pour ses nouvelles quotidiennes et ses faits divers. Oh sait à quoi s'en tenir sur sa ligne de conduite, on n'en lit pas les articles, dans lesquels Dame Censure ne laisse passer que des élucubrations morales et philosophiques ou littéraires, ou les coups d'encensoir à . . . qui-de-droit; Mais l'ANNAM NOUVEAU ne peut avoir ni nouvelles toutes fraîches, ni chronique de chiens écrasés, doit s'abstenir de toutes questions de personnalités, ne saurait se contenter de dissertations à dormir debout sur la vertu et l'éducation. Noblesse oblige : jouissant d'une liberté relative, il se doit de justifier son existence par une franchise que ne sauraient se permettre ses confrères de langue indigène. Mais dans quelle mesure ? « Voilà le point ». Un organe ne faisant ni de l'opposition systématique, ni de la flagornerie est vite pris « entre deux feux » ! Certes, ni les critiques ni les attaques ne nous font peur : les mots, nous les prenons pour ce qu'ils valent. Seulement, il n'était peut-être pas superflu de rappeler la délicatesse de notre tâche, à nous-mêmes comme à nos amis et à nos adversaires, en cette occasion où, malgré soi, on se laisse aller à des réflexions mélancoliques tout autant qu'à espérer, les yeux fixés à la fois sur le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir. »

NHÔI-SO

CHEZ NOS CONFRÈRES
Les Annamites et les stations d'altitude
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 février 1932)

Aujourd'hui que les Français ont installé des stations de repos au Tamdao, au Bavi, à Chapa et bientôt au Yên-tû- ; en Annam à Dalat et à Bana ; au Laos sur les plateaux du Trân-ninh et, dans un avenir lointain, aux Bôlovens, les Annamites vont-ils les suivre sur ces hauteurs, d'abord comme mercenaires vivant de leurs largesses en les servant et en les ravitaillant, ensuite comme usagers d'un luxe nouveau qui, à la longue, pourra devenir un besoin qui élève l'homme en le ramenant à la belle nature ?

NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

N.D.L.R. — Cette peur de la montagne qui a limité la conquête et la colonisation aux plaines basses, laissant ainsi le long de la côte des régions entières non conquises, ce ne sera pas un petit mérite pour les Français, de la leur avoir fait perdre en leur montrant quel est l'ennemi à vaincre, la façon de le vaincre et en prêchant d'exemple.

Ce sera d'abord le snobisme qui amènera les riches Annamites aux stations d'altitude, comme leur confiance en leurs patrons y ont amené domestiques, ouvriers et tâcherons, à la suite desquels sont venus petits entrepreneurs et marchands.

Plus tard le mouvement s'étendra. En attendant un mouvement de villégiateurs indigènes est seul susceptible d'apporter à ces stations un accroissement de population suffisant pour légitimer des commodités utiles à tous : marchés, boutiques, services postaux et de transports, hôpitaux etc.

CHEZ NOS CONFRÈRES

La piastre démonétisée chez les ancêtres
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 février 1932)

Les marchands d'ex-voto n'ont pas pensé à la démonétisation de l'ancienne piastre de commerce indochinoise. Aussi ont-ils continué à nous fournir des effigies en carton de notre ancienne piastre, au lieu de celles de la piastre nouvelle. Nos pauvres ancêtres vont donc se trouver bien embarrassés, quand ils auront reçu tous ces envois de fonds que leur fait la piété des vivants, par cette opération de banque qui peut s'appeler des transferts par la voie du feu. Est-ce que les établissements financiers de l'au-delà leur donneront aussi 0 \$ 55 de ces piastres et si, arguant des difficultés de communication entre les neuf sources, ils vont essayer de les échanger contre des billets dans les centres non reliés à la capitale par le chemin de fer, vont-ils avoir, eux aussi, à fournir les attestations des autorités locales ? lesquelles sont là-bas, paraît-il, beaucoup moins vénales que celles d'ici-haut, rapporta la crainte des dix tribunaux de l'Enfer.

Annam Nouveau

N.D.L.R. — Notre confrère souligne ici d'une façon plaisante l'immense déconvenue du Têt, quand les campagnards se sont aperçus que leurs piastres, religieusement épargnées en vue de la grande fête annuelle, avaient perdu la moitié de leur valeur.

CHEZ NOS CONFRÈRES

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 avril 1932)

L'ANNAM NOUVEAU, se maintenant au point de vue objectif où il s'est placé, peut se vanter d'être l'un des seuls à avoir percé dès le début les dessous d'une cabale dont le budget supporte les conséquences pendant que de pauvres bougres d'agents méditent sur ce qu'il en coûte de s'attaquer aux puissances de la contrebande.

Revenons à ces chiffres que certains ont cru. devoir contester, et qui établissent aujourd'hui la preuve irréfutable d'une offensive sans précédent contre les finances de la colonie, au profit des contrebandiers d'opium.

SAISIES.— Pendant les cinq années 1923 à 1927, la contrebande est excessivement active, on saisit en tout et pour tout 21.295 kg. Moyenne annuelle : 4.259 kg.

Là Brigade spéciale de l'opium est créée et, pendant les trois années où elle fonctionne (1928, 1929 et 1930), on saisit 43 006 kg. Moyenne annuelle : 14.335 kg. En 1931, les saisies atteignent tout juste 3.000 kg.

Plus de Brigade, presque plus de saisies.

*
* *

VENTES. — En 1927, avant la création de la Brigade, elles tombent à 2.623 kg. pour tout le Tonkin et le Nord-Annam, alors qu'elles devaient être normalement de 45.000 à 50.000 kg.

Malgré une situation très défavorable, (très bas prix de l'opium au Yunnan et change favorable pour les acheteurs), les ventes augmentent progressivement : 1928 : 2.827 kg. — 1929 : 6.252 kg. — 1930 : 10,637 kg.

Le commencement de 1931 s'annonce très favorable : l'opium augmente au Yunnan, les ventes continuent à progresser et il est permis d'escompter une vente pouvant atteindre près de 30.000 kg. Mais la brigade est supprimée, la contrebande recommence, malgré le prix plus élevé de l'opium au Yunnan, et les ventes subissent une baisse importante.

Pour 1931, on peut chiffrer la perte à 1 million de piastres, et pour 1932, elle peut en atteindre trois ; car il faut tenir compte des positions perdues et reprises par la grosse contrebande.

Donc, la Brigade a fait augmenter les saisies et les ventes. Des rancunes, des jalousies, des calomnies, etc.... recueillies, dans un rapport d'une partialité révoltante au cours d'une enquête faite à l'aide de procédés plus révoltants encore, la font supprimer ; aussitôt, les saisies et les ventes tombent progressivement.

Si on entre dans le détail, on trouve des choses encore plus surprenantes.

À Hanoï, les saisies passent de 8 kg à 550 par an.

À Tuyên-Quang, en 1925, 1926 et 1927, on saisit 13 kg. en 1928, 1929 et 1930, grâce à la Brigade, on saisit 1.984 kg. ; depuis sa suppression, on ne saisit plus rien.

Nous avons déjà signalé que Haïphong vendait presque moitié plus d'opium que Hanoï. Les efforts de la Brigade font que Hanoï rattrape non seulement sa rivale, mais arrive à vendre presque deux fois plus.

La raison est simple : à Haïphong, la fraude est ouvertement soutenue. Après avoir été chassée de ce centre, la Brigade reçoit l'ordre de n'y plus revenir. De gros contrebandiers d'opium sont efficacement protégés. Des procès verbaux sont classés ou des transactions minimales, n'ayant aucun rapport avec l'importance de l'infraction, sont acceptées.

Malheureusement, on a compromis l'équilibre du budget ; les quelques millions de piastres que l'on va rogner sur les soldes étaient là.

Dans son dernier n^o, *l'Éveil économique* n'a-t-il pas signalé une moins-value de 561.000 \$ pour les seuls mois de janvier et février 1932 par comparaison avec les deux mois correspondants de 1931 ? Plus d'un 1/2 million de piastres et notre confrère reconnaît que l'on fume davantage, ce qui est malheureusement exact.

À Hanoï seulement, les ventes de la régie ne sont-elles pas tombées de 300 kg. par mois à 70 kg ?

M. Cucherousset attribue cette mévente aux Tartuffes de Genève. Notre confrère se trompe. C'est à la suppression de la Brigade spéciale de l'opium qu'il faut l'attribuer, et à l'appui des preuves ci-dessus, nous en fournirons d'autres.

Annam Nouveau

N.D.L.R. — Depuis plusieurs mois, M. Nguyễn-van-Vinh expose ce point de vue avec sa clarté habituelle qui est grande et une documentation impressionnante. Nous avons,

par contre, entendu exprimer le point de vue contraire avec des arguments non moins troublants.

Nous ne demandons qu'à être éclairé, tout le monde ne demande que cela, car la réputation de la Douane est en jeu. Seulement, c'est par un tribunal jugeant tous huis ouverts que l'on aimerait à être éclairé. Car enfin s'il y a dans le haut personnel des douanes une demi douzaine de bandits (traduction littérale du mot gangster), on aimerait savoir ces messieurs sous les verrous. Si les coupables ne sont pas ceux qui sont officiellement soupçonnés, ce n'en est que plus troublant et un gouvernement qui tiendrait à ce que l'une de ses principales administrations ne sombre pas toute entière dans le mépris public, tirerait rapidement l'affaire au clair et se hâterait de destituer et expulser le dixième des douaniers pour qu'au moins les autres puissent lever la tête.

CHEZ NOS CONFRÈRES

Le premier livre imprimé en *quôc-ngu* réformé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 juin 1932)

L'imprimerie d'Extrême-Orient a fait paraître un livre composé sur linotype en *quôc-ngu* réformé, suivant un procédé dont elle a pris le brevet S. g. d. g.

Promoteur nous-même d'un *quôc-ngu* modifié, permettant l'usage des machines à composer et de toutes les machines imprimantes, pour la reproduction graphique des textes annamites, nous ne pouvons qu'accueillir avec enthousiasme le geste de notre confrère en imprimerie et lui souhaiter le plus grand succès auprès du public des lecteurs indigènes.

L'ouvrage qui, le premier, a vu le jour avec ce nouveau procédé de composition est le GUIDE DE CONVERSATION ANNAMITE-FRANÇAIS » du R.P. Barbier, format de poche, 10 x14, sur beau papier surglacé blanc, 146 pages.

L'économie du système dont l'I.D.E.O. a pris brevet consiste à supprimer toutes les voyelles surmontées d'accents d'intonation et à remplacer ce mode d'indication du ton qui affecte le mot annamite, par un accent indépendant placé à la fin du mot en EXPOSANT (pour employer un terme de mathématique) ou en signes supérieurs (pour employer un terme de typographie).

Pour le profane, voici un exemple concret :

Quyễn devient Quyên ?

Le *dâu nang* seul est conservé tel quel, parce que, placé sous la voyelle, il ne la surcharge pas, même lorsqu'elle est déjà surmontée d'un accent circonflexe, d'une barbe ou d'un accent bref.

En outre, placé à la fin du mot, il pourrait être confondu avec la ponctuation.

C'est dire que tous ces accents modificatifs sont conservés et que toutes les voyelles qui en sont affectées ou non, comportent deux exemplaires, l'un tel quel et l'autre avec un point dessous.

Pour une simplification, nous trouvons cette simplification à moitié, peu logique. Mais c'est le point de vue du lecteur qui importe.

Il faut reconnaître que l'effort qu'on lui demande est insignifiant et, une fois qu'il en aura contracté l'habitude, ce n'en sera même plus un, car l'accent d'intonation affecte le mot entier et non pas la voyelle seule. De sorte que le lecteur ne sera en aucune façon dérouté par le déplacement de cet accent, déplacement que le scripteur fait quelquefois d'ailleurs lui-même sans le vouloir, en écrivant vite. Car, dans son esprit, il met aussi cet accent non pas sur la voyelle en l'écrivant, mais sur le mot entier quand il l'a fini.

Le procédé apporte donc une amélioration réelle dans la technique typographique.
NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

Premier anniversaire de l'*Annam nouveau*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 août 1932)

Deuil d'un de nos confrère. — Jeudi 4 août, une nombreuse assistance, tant annamite qu'européenne, conduisait à sa dernière demeure une gracieuse jeune fille de 22 ans, type achevé de ce que la jeune génération annamite nous offre de meilleur. Gracieuse, spirituelle, cultivée, M^{lle} Nguyễn-thi-Noi était la fille de notre confrère Nguyễn-van-Vinh, directeur du *Trung Bac Tân Van* et de l'*Annam nouveau*. Que celui-ci et madame Vinh et leur belle et nombreuse famille qui ont vu en quelques jours s'effondrer tant d'espérances, nous permettent de leur renouveler nos vives condoléances.

À LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE HANOÏ*
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1933)

M. Nguyễn-van-Sinh a fait hier à la Société de Géographie, sous la présidence de M. G. Coëdès et devant un public composé de dames, de membres du Comité de la Société et de fonctionnaires français et annamites (parmi lesquels on remarquait MM. P. Boudet, Dr. Le-van-Chinh, J. Y. Claeys, G. Cordier, Duvillier, E. Gaspardone, Tran-van-Giap, V. Goloubew, P. Gourou, Inguimberty, Janvier, Jeannin, Nguyễn van-Khoan, Kim Ung Kun, J. Lebas, Lécorché, L. Marty, A. Masson, A. Meynard, P. Munier, P. Mus, M^{me} Pascalis, MM. Nguyễn-van-Phong, Le-van-Phuc, E. de Rozario, E. Vayrac), une conférence sur *Les cultes publics ou semi publics dans le village annamite*.

C'est une « communication » considérable, la plus importante peut-être de toutes celles qui ont été consacrées aux croyances et aux pratiques religieuses des villages du Delta tonkinois. Elle embrasse en effet, pour les étudier à fond, toutes les questions relatives à ce double sujet. Elle comprend trois parties, dont chacune a par elle-même l'étendue et la valeur d'un travail indépendant.

Dans la première, M. Nguyễn-van-Vinh passe en revue les lieux de culte les plus caractéristiques des villages annamites du Tonkin ; dans la seconde, il étudie le culte des esprits, les danses liturgiques et les conceptions mythiques les plus répandues dans la population tonkinoise ; dans la troisième enfin, il expose le développement du taoïsme et du bouddhisme dans les pays annamites. On ne saurait trop admirer le labeur du conférencier ; pour l'apprécier en connaissance de cause, il suffit d'avoir, non pas même entendu tel ou tel chapitre de sa communication, mais tenté simplement de vérifier quelques détails. On constate alors combien la documentation de M. Nguyễn van-Vinh est abondante, avec quelle admirable conscience il a scruté les phénomènes religieux annamites, quel souci d'exactitude et de précision il a apporté dans l'interprétation des divers cultes. Il importe de noter aussi qu'il n'a point eu recours aux comparaisons audacieuses et fragiles de certaines écoles, de l'école anthropologique par exemple, qu'il est demeuré et qu'il a voulu demeurer obstinément fidèle à la méthode dite « objective ».

De ce travail méthodique est née une étude qui marque une date dans l'histoire des cultes annamites. Nous ne prétendons pas assurément qu'elle dispense les érudits de consulter désormais les ouvrages antérieurs. Les travaux de G. Dumontier, du R. P. L.

Cadière, de MM. P.Giron, Nguyễn-van-Khoan, P. Mus, d'autres encore, sont et resteront plus complets, plus approfondis sur certains points et certains problèmes que M. Nguyễn-van-Vinh a seulement effleurés ou posés. Mais sa communication complète et dépasse tout ce qui a été publié jusqu'à nos jours sur le village annamite du Tonkin. Le nombre presque infini et la précision minutieuse des faits observés, l'originalité du plan, la solidité de la méthode assurent déjà à cette conférence qui sera, nous l'espérons, publiée dans les Cahiers de la Société de Géographie, une place éminente dans la bibliothèque de tout annamitisant, de tout homme « curieux des choses d'Annam » ; pour qui veut étudier avec méthode les religions annamites, c'est aujourd'hui l'instrument de travail indispensable le guide nécessaire.

Nous n'entrons pas dans le détail des discussions qui ont suivi cette communication. Qu'il nous suffise de dire qu'au bouddhisme, au taoïsme et au confucianisme, l'Annamite du Tonkin ajoute des foules d'esprits et de ces démons. L'existence de ces esprits et de ces démons lui est suggérée par certaines constatations d'expérience, soit externe, soit interne. Il en vient à croire qu'il existe des êtres incorporels ; par là, il est amené à la conception de l'âme. La croyance à l'âme individuelle, distincte du corps et lui survivant, a eu pour principale conséquence le culte des ancêtres et le culte des esprits. Telles sont, d'après M. Ng.-van-Vinh et abstraction faite des détails secondaires, les étapes successives de la pensée annamite dans la voie de formation des cultes villageois. Le système est logique, clair, ingénieux ; nous dirons même trop logique, trop clair, trop ingénieux. La méthode de M. Ng.-van-Vinh est trop déductive et psychologique. Elle ne tient pas compte des études récemment poursuivies sur la mentalité religieuse des différents peuples et ne fait peut-être pas une assez large place à la magie dans l'origine des cultes annamites. — N. Tô.

INFORMATIONS DIVERSES (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 juin 1933)

Une nouvelle *Méthode de langue annamite*. — Nous disons à la jeunesse française et métis du Tonkin : « Si vous voulez faire votre avenir en Indochine, rompez avec la tradition imbécile de notre enseignement public et, avant toute autre langue étrangère, apprenez à parler et à écrire correctement, et si possible élégamment, dans la langue du pays ».

C'est probablement dans ce sens-là qu'une fois débarrassée de M. Thalamas, la direction de l'enseignement évoluera. Nous le souhaitons vivement. Des centaines de jeunes gens et de jeunes filles, nés à la colonie, sont en ce moment sans situation et sans espoir d'en trouver, parce qu'ils ne savent pas l'annamite ou le savent mal. Et nous adressons surtout à la jeunesse métis, qu'une certaine hypocrisie affecte d'appeler les enfants franco-indochinois ou encore, pour plus de confusion, les Français d'Indochine, et nous leur disons : Vous n'avez pas lieu de rougir de votre double origine, un enfant ne doit jamais rougir de sa mère, c'est là le comble de la mufflerie. Vous ne devez donc pas poser pour celui ou celle qui ignore la langue de sa mère. C'est au contraire un atout que vous avez dans votre jeu, ne le méprisez pas et apprenez à parler lire et écrire l'annamite, aussi bien sinon mieux que les Annamites eux-mêmes. Le meilleur écrivain bilingue du Tonkin, M. Nguyễn Van Vinh nous dit : « Il y a entre les deux langues de curieuses et nombreuses affinités ». Ces affinités vous les avez dans le sang, il vous appartient donc d'apporter votre pierre dans la construction actuellement en train de la langue annamite moderne.

Tout cela pour dire que, que? que ?? Ah! voici : c'est à propos d'une nouvelle MÉTHODE DE LANGUE ANNAMITE. LE MOT ET LA PHRASE par M. Nguyễn-van-Ngoc, dont l'auteur vient de nous faire hommage. Il en pleut de ces nouvelles méthodes et

c'est un bon signe : pour bien prononcer une langue il faut avoir eu plusieurs maîtres, pour bien l'écrire il faut l'avoir étudié successivement dans plusieurs méthodes.
Celle-ci se vend 0,80 chez Vinh-hung-Long.

Au Conseil privé du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1934)

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong*, ayant exprimé le regret, que beaucoup de Français et d'Annamites partagent, que M. Nguyễn-van-Vinh n'ait pas été appelé à figurer, à côté de M. Lê-van-Phuc, comme membre non fonctionnaire du Conseil Privé, le directeur de l'*Annam nouveau* lui a donné, dans une lettre très franche et très digne et qui lui fait honneur, les raisons qui lui auraient fait décliner cette offre, si M. le Résident Supérieur, ignorant ces raisons, la lui avait faite. Nous souhaitons vivement que les difficultés contre lesquelles M. Vinh se débat actuellement, s'arrangent le plus tôt possible au mieux et qu'il n'y ait plus d'obstacle à ce que le Protectorat profite d'un si précieux concours.

CHEZ NOS CONFRÈRES
Thomas Diafoirus au Grand Conseil
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 février 1934)

On se souvient des termes du serment que, dans l'immortelle comédie de Molière, *Le malade imaginaire*, le candidat médecin devait prêter pour entrer dans la docte corporation

Juras...

De ne jamais te servir de remediis aucunis

Quam de ceux seulement a facultate praescriptis ?

Juro !

Molière a dépeint un travers tellement inhérent à la profession médicale qu'il y aura toujours une nombreuse minorité de médecins pour répondre au portrait si magistralement tracé.

C'est ainsi qu'au Grand Conseil, un groupe de fils spirituels, principalement annamites, de Thomas Diafoirus, a esquissé une tentative qui, sous couleur scientifique, avait surtout pour but d'éliminer une concurrence.

À ce sujet, M. Nguyễn-van-Vinh, dans l'*Annam Nouveau*, fait entendre la voix du bon sens !

« Certes, on comprend la nécessité d'un contrôle de la vente des substances toxiques ; mais il y a lieu de craindre que le projet en question ne tende à gêner d'une manière exagérée, voire à supprimer, une médecine et une pharmacie auxquelles 99 centièmes de la population ont encore recours.

La population croit, à tort ou à raison, que le projet d'arrêté aboutirait en fin de compte à la création d'une sorte de monopole en faveur des médecins et pharmaciens européens et des médecins et pharmaciens indigènes sortis de l'École de Médecine de l'Indochine. Une telle réglementation ne tendrait rien moins qu'à priver de tous soins ceux des malades qui n'ont pas les moyens de se payer les consultations des médecins européens, ni de faire exécuter leurs ordonnances dans les pharmacies européennes, où les prix, nettement prohibitifs, dépassent dans une proportion considérable les prix des médicaments sino-annamites.

On est surpris de voir qu'au moment où l'on constate que les droits de douanes, déjà imposés aux marchandises chinoises importées, sont une des causes de la crise économique et un obstacle à l'exportation du riz du Tonkin vers la Chine, l'Administration se propose de limiter, pour ne pas dire empêcher, l'importation des principales matières, qui constituent la pharmacopée sino-annamite.

La médecine traditionnelle, malgré le mépris que professent pour elle les médecins européens et leurs disciples, a cependant fait ses preuves, puisque des centaines de millions d'habitants y ont eu recours depuis des siècles en Extrême-Orient, pour se soigner et se préserver de la contagion.

La médecine européenne a d'ailleurs tendance actuellement à revenir sur ce préjugé d'école. Déjà des spécialistes étudient les médicaments de la pharmacopée sino-annamite pour les-adapter à la pharmacopée européenne.

En attendant, il vaut mieux laisser aux médecins et aux pharmaciens traditionnels la liberté d'exercer comme par le passé leur profession, sous réserve du paiement de la patente et sous réserve, peut-être, d'une réglementation de la vente des substances toxiques.

NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

N.D.L.R. — C'est le bon sens. Cette médecine traditionnelle a certes énormément à apprendre de la médecine européenne ; mais celle-ci, et l'élément savant commence à s'en rendre compte, n'a pas moins à apprendre de la médecine traditionnelle sino-annamite.

CHEZ NOS CONFRÈRES

M. Robin

(L'Éveil économique de l'Indochine, 11 mars 1934)

M. Robin passe à bon droit, pour un homme de décision qui n'hésite pas devant les plus terribles responsabilités à prendre.

Il a commis des erreurs, de lourdes erreurs même, qu'il reconnait ou ne reconnait pas. Mais nous connaissons M. Robin pour un chef qui préfère se tromper plutôt que de ne rien faire devant les problèmes urgents qui se posent.

C'est peut-être là la qualité qui l'a désigné au choix de M. Laval et du Gouvernement de M. Doumergue. pour prendre en main une Indochine ruinée, saignée à blanc, en désarroi, ne sachant plus quoi faire pour se remettre sur ses pieds et aller droit vers la destinée promise à ses possibilités.

Dans la situation où nous sommes, nous ne pouvons que lui faire confiance et souhaiter de tout notre cœur qu'il saura oser les gestes de salut que nous attendons tous Français et Annamites.

M. Robin nous est envoyé au moment où le chef suprême de la colonie doit réussir immédiatement à améliorer sa situation ou laisser sa charge à d'autres.

NGUYÈN-VAN-VINH

Annam Nouveau

CHEZ NOS CONFRÈRES

Les naturalisés français au village

(L'Éveil économique de l'Indochine, 11 mars 1934)

Sous ce titre lire dans « l'Annam nouveau » du 4 mars une intéressante étude de M. Nguyễn-van-Vinh sur. les chauves-souris.

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis souris, vivent les rats.

La chauve-souris c'est cet animal généralement malfaisant qu'est l'Annamite naturalisé français. M. Vinh l'admet quand il a le bon sens de considérer ce titre de Français comme un titre purement honorifique ; il le trouve malfaisant quand il prétend s'arroger tantôt les avantages de la qualité de Français et tantôt ceux de la qualité d'Annamite et se soustraire, selon son intérêt, tantôt aux charges du Français et tantôt à celles de l'Annamite.

Cet article, comme la plupart des articles de M. Nguyễn-van-Vinh, est à lire par tous les Français qui veulent se rendre compte de la vie et de la mentalité annamites et des problèmes qui se posent au peuple annamite du fait du protectorat français.

Pour cinq piastres par an, c'est une source d'information à ne pas négliger.

ANNONCES LÉGALES
ÉTUDE DE MAITRES LARRE COUESLANT ET DURINGER
AVOCATS PRÈS LA COUR D'APPEL DE HANOÏ
42, bd Henri-Rivière à Haiphong

Vente par suite de surenchère du sixième
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1935)

Il sera procédé le mardi trente avril mil neuf cent trente cinq, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Hanoï, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

D'un immeuble sis à Hanoï, rue Jules-Ferry, n° 68, et rue G. Lamblot, n° 39, d'une contenance superficière de 3.407 mq, figurant au cadastre sous le n° 1532 (précédemment n° 1546) de la section C du plan, actuellement immatriculé au Livre foncier de Hanoï-Cathédrale, titre foncier, n° mille huit cent sic (1806).

Cette immeuble a été saisi à la requête de la [Banque de l'Indochine](#), société anonyme au capital de 120.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 96, bd Haussmann, poursuites et diligences de M^e Richard, directeur de son agence de Hanoï, et de M. Le Sourd, fondé de pouvoirs de ladite agence, MM Richard et Le Sourd domiciliés à Hanoï, ayant pour avocats M^{es} Larre, Coueslant et Duringer, domiciliés à Haiphong, 42, boulevard Henri-Rivière, sur M. Nguyễn van Vinh, publiciste, domicilié à Hanoï, n° 65, rue Cao Dac Minh.

Par jugement en date du 2 avril 1935, ledit immeuble a été adjugé à la Banque de l'Indochine moyennant le prix de 25.400 p. 00 mais une surenchère du sixième a été formée par M. Le van Tan, imprimeur, domicilié à Hanoï, 136, rue du Coton, et M. Trinh xuan Nghia, propriétaire, domicilié à Hanoï, 7, rue du Chanvre, suivant acte du greffier en date du 8 avril 1935, enregistré à Hanoï, le même jour, folio 8, case 12, et dénoncé suivant exploit du ministère de M^e Chrétien, huissier à Hanoï, en date du 11 avril 1935, enregistré :

- 1°) à ladite Banque de l'Indochine, poursuivante et adjudicataire ;
- 2°) audit M. N. van Vinh. débiteur exécuté.

En conséquence, il sera à la requête de la Banque de l'Indochine, procédé à la nouvelle adjudication dudit immeuble sur la mise à prix de 29 283 p. 34.

Fait et rédigé à Haiphong, le 11 avril 1937, par l'avocat poursuivant et soussigné.

Pr M^e Coueslant empêché,
Signé : LANGLOIS.

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1935)

Une invitation. — Nous recevons le petit carton que voici : M. Nguyễn-van-Vinh, directeur de l' « Annam Nouveau », a l'honneur de vous prier de vouloir bien venir prendre une tasse de thé chez lui, 7, route du Village-du-Papier, Hanoï, le samedi 4 mai 1936 à 16 h. Il profitera de l'occasion pour vous présenter son fils, Nguyễn Giang, artiste peintre, et ses travaux, en vous demandant de vouloir bien, si vous estimez ces quelques toiles dignes d'intérêt, favoriser de votre appel l'exposition que l'artiste se propose de faire dans la première quinzaine de mai.

En vous remerciant d'avance, Il vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ses sentiments les plus distingués.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï

Audience civile extraordinaire du mercredi 22 mai 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1935, p. 7)

M. Cassagnau préside. M. le procureur de la république Dissès occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Wolff. Huissier : M^e Chrétien.

Les jugements suivants seront rendus :

.....

5^o) Ng. van Vinh contre [de Monpezat](#). — Le sieur Ng van Vinh demande un sursis de 1 an à l'exécution de la contrainte par corps découlant d'un arrêt de la Cour : il fait valoir deux moyens de droit que le tribunal rejette et excipe de sa qualité de chef de famille nombreuse (14 enfants) pour obtenir ce qu'il désire.

Le tribunal accorde à Ng. van Vinh un sursis de 5 mois, étant bien entendu que pendant ce temps, il prendra toute mesure avec son avaliseur pour garantir les droits de ce dernier. Condamné Ng. van Vinh aux dépens dont distraction au profit de M^e de Saint Michel Dunezat.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance de Hanoï

Audience des saisies immobilières du mardi 28 mai 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1935)

M^e Noël préside. M. le substitut Lorenzi occupe le siège du ministère public.

.....

À la requête de la Banque de l'Indochine représentée par M^e Langlois, l'immeuble sis à Phuong-Liêt (Hadong) saisi sur M. Ng. van Vinh, est livré aux enchères publiques. Cette propriété a une contenance superficière de 12.000 mètres carrés.

Mise à prix à 1.000 piastres. Cette propriété est adjugée à M. Lê-Thang, demeurant 91, route du Grand-Bouddha, sous réserve de déclaration de command, pour la somme de 4.550 piastres.

— À la requête également de la Banque de l'Indochine, le Tribunal procède à l'adjudication de la propriété de Cô Bi d'une superficie de 160 mâu de rizières, saisie sur M. Nguyễn van Vinh, imprimeur.

Cette propriété est adjugée à M Trinh quang Cu, secrétaire de l'Enregistrement, demeurant à Hanoï, pour la somme de 7.200 p.

— La villa de Tam-Dao, saisie sur M. Nguyễn van Vinh, à la requête de la Banque de l'Indochine, est également mise en adjudication.

M. Gilbert Paulin, propriétaire, demeurant 47, avenue du Grand-Bouddha, s'adjuge cette villa pour la somme de 4.100 p., plus 97 p. 82 de frais.

HANOÏ
Cour d'appel
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1936)

M. le premier président Morché est assisté de MM. les conseillers p.i. Litté et Porte.

.....
3° Nguyễn-van-Vinh contre de Monpezat. — La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Nguyễn-van-Vinh contre le jugement du tribunal civil de Hanoï du 22 mai 1935 ; infirme et met à néant le dit jugement ; déclare Nguyễn-van-Vinh non fondé en toutes ses demandes, fins et conclusions tant principales que subsidiaires, l'en déboute. En conséquence dit que la contrainte par corps prononcée contre Nguyễn-van-Vinh par l'arrêt du 13 octobre 1933 pourra être exécutée dans les quarante-huit heures qui suivront la signification du présent arrêt lequel, vu l'urgence pourra être exécuté sur minute et avant enregistrement ; ordonne la restitution de l'amende consignée ; condamne Nguyễn-van-Vinh aux dépens de première instance et d'appel et prononce la distraction au profit de Me Dunezat, avocat aux offres de droit ; dit et juge que les dits dépens pourront être recouvrés, même par la voie de la contrainte par corps, vu la mauvaise foi de Nguyễn-van-Vinh, ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore enregistrées.

La mort de M. Nguyễn-van-Vinh
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1936)

De Tchépone (Laos) nous arrive télégraphiquement la nouvelle de la mort de M. Nguyễn van Vinh. directeur de l'Annam Nouveau.

Nous adressons à la famille du défunt, à l'« Annam Nouveau », aux amis, nos bien sincères condoléances.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
Société d'enseignement mutuel
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1936)

.....

Avant la causerie, M. Pham kim Bang, président de la S. E M , avait évoqué le souvenir du regretté M. Nguyễn van Vinh, qui avait servi à la délégation de Halan, et avait été un des fondateurs de la S E M. à Haïphong. Une minute de silence a été observée en hommage au disparu. Puis M. Bang a présenté le conférencier.

ANNONCES LÉGALES
ÉTUDE DE MAÎTRES LARRE COUESLANT ET DURINGER
AVOCATS PRÈS LA COUR D'APPEL DE HANOÏ
42, bd Henri-Rivière à Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1936)

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE
Au plus offrant et dernier enchérisse,

En l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première Instance de Hanoï, séant au Palais de Justice à Hanoï.

D'un immeuble sis au village de Phuong-Liet, canton de Hoang-Mai, huyên de Hoan-Long, province de Hadong, d'une superficie de douze mille huit cents mètres carrés environ ;

L'adjudication aura lieu le samedi huit août mil neuf cent trente six à neuf heures du matin

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu : 1°) de l'article 733, Code de Procédure civile ; 2) de la clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé ;

Et en conséquence d'un commandement tendant à folle enchère signifié à M. Nguyễn-huu-Bich, ci-après nommé, du ministère de M^e Chrétien, huissier à Hanoï, en date du 27 juin 1936, enregistré ;

Et à la requête de la Banque de l'Indochine, société anonyme au capital de 120.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 96, boulevard Haussmann, agissant poursuites et diligences de M. Got, directeur de son agence de Hanoï, et de M. Caucanas, sous-directeur de ladite agence, MM. Got et Caucanas, domicilies à Hanoï ;

Ayant pour avocats constitués M^{es} Larre Coueslant et Duringer, domiciliés à Haïphong, 42, boulevard Henri-Rivière ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Nguyễn-Huu-Bich, adjudant de gendarmerie en retraite, domicilié à Hanoï, 63, rue du Coton, ci-devant et actuellement au village de Son-Lo, canton de Yen-Son, huyên de Tien-Lu, province de Sontay ;

Fol enchérisseur ;

Et en présence encore, ou eux dûment appelés de ;

1°) M. Nguyễn-van-Vinh, imprimeur-éditeur, pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de Mme Dinh-thi-Tinh, son épouse, ledit M. Nguyễn-van-Vinh, domicilié à Hanoï, 65, rue Cao-Dac-Minh.

2°) M^{me} Dinh-thi-Tinh, épouse de M. Nguyễn-van-Vinh, imprimeur-éditeur, domiciliée à Hanoï, rue du village du Papier, numéro 7 ;

Parties saisies

Il sera, le samedi 8 août 1936, à neuf heures du matin, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Hanoï, séant au Palais de Justice à Hanoï, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Un immeuble sis au village de Phuong-Liêt, canton de Hoang-Mai, huyên de Hoan-Long, province de Hadong, borné au nord par la route circulaire, au sud par la parcelle n° 658, un fossé et un sentier, à l'est par le talus de la voie du chemin de fer de Hanoi à Nam-Dinh, et à l'ouest, par les parcelles 371, 373, 420, 421, 423, 486, 487, 523 et un sentier.

Il comprend des terrains en nature de culture maraîchère et mare ; sur la partie de la route circulaire sont élevées des constructions en torchis, couvertes en paillotes et réduits en briques.

La superficie de cet immeuble est d'environ douze mille huit cent mètres carrés ; elle forme plusieurs parcelles du village de Phuong-Liêt, ainsi que le constate une déclaration des autorités communales dudit village dont la teneur suit :

Hoan-Long, le 17 janvier 1935,

Monsieur le tri-huyên de Hoan-Long

Nous soussignés, ly-truong et chuong-ba du village de Phuong-Liêt, canton de Hoang-Mai, huyên de Hoan-Long, avons fait la déclaration suivante concernant les biens immeubles du nommé Nguyễn-van-Vinh, demeurant à Hanoi, Rue Cao-dac-Minh, n° 65 et sis dans notre village.

Suivant le registre foncier communal, le nommé Nguyễn-van-Vinh possède trois mau quatre sao trois thuoc consistant en rizières, jardin, mare. Ces immeubles sont imposés annuellement à la somme de 8 p. 55.

Parcelle n°	Mesures (mq)	Parcelle n°	Mesures (mq)
370	353	491	353
374	100	492	170
375	37	493	117
376	117	494	400
377	420	493	117
378	891	496	950
379	33	516	100
380	84	517	123
381	767	518	200
382	115	519	233
416	210	520	440
417	333	521	960
418	522	522	727
419	193	646	117
488	427	647	373
489	417	648	100
490	57	649	413

Soit au total douze mille trois cent dix neuf mètres carrés.

Telle est notre déclaration sincère. Sontay :

Le ly trung : signé : Nguyễn van Thiên, avec son cachet
Le Chuong-Ba. avec son cachet.
Vu et transmis.
Le tri-huyên, signé cachet.
Pour copie conforme,
Signé : Chrétien.

À cette déclaration, il y a lieu d'ajouter la parcelle n° 415 d'une contenance de quatre cent quatre vingt mètres carrés qui a été omise dans cette déclaration et figurant au registre cadastral comprise dans les abornements ci-dessus désignés.

Ledit immeuble avait été adjudgé audit M. Nguyễn Huu-Bich, par jugement du 25 juin 1935, rendu sur la saisie immobilière, pratiquée contre M. Nguyễn-van-Vinh et M^{me} Dinh thi Tinh, son épouse, par la Banque de l'Indochine, suivant procès-verbal en date du 9 février 1935, transcrit au bureau des hypothèques de Hanoï, le 15 février 1935, vol 121 N, numéro 29, moyennant la somme principale de 14.300 p. en sus des charges ;

MISE À PRIX

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé, pour parvenir à l'adjudication, au greffe dudit Tribunal, et en outre à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix de :

Cent piastres, ci 100 p. 00

Les enchères seront d'au minimum vingt piastres.

Il est eu outre déclaré, conformément à l'article 696 du Code de Procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Haïphong, le 8 juillet mil neuf cent trente-six, par l'avocat poursuivant et soussigné.

Signé : DURINGER

DÉCÈS

(*L'Écho annamite*, 3 novembre 1939)

Nous apprenons avec peine les décès de :

M^{me} Pham-Huy Luc, femme de notre confrère le directeur de l'*Annam Nouveau*, ancien président de la Chambre des représentants du Peuple du Tonkin.
